

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-05-12 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de mai deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Chantale Hamelin à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye, (absent)
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et madame Danielle M. Bédard, directrice administrative sont également présentes.

Rés1995-05-2008

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf
3. Dépôt du rapport financier de l'OMH
4. Période de questions
5. Dépôt du bordereau de correspondance
6. Dépôt d'un rapport budgétaire
7. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2008
8. Adoption des comptes à payer
9. Adoption règlement d'emprunt, ruisseau des Écoliers
10. Adoption règlement décrivant les districts électoraux
11. Abrogation de résolutions

12. Acceptation soumission machinerie et gravier pour les travaux du rang de la Chapelle
13. Acceptation soumission de ponceaux pour les travaux du rang de la Chapelle
14. Acceptation soumission de déneigement
15. Acceptation soumission pour le pavage du stationnement de la marina
16. Lettres 4 – 4.1 et congé sans solde
17. Mandat à un architecte pour les édifices municipaux
18. Égout, Sélection du Pâtissier
19. Éclairage de l'enclos à bateaux
20. Adjudication, émission obligations
21. Concordance, émission obligations
22. Embauche d'un surveillant de chantier
23. Scellement de fissures
24. Prolongation du délai pour le Groupe Berletin inc
25. Offre de terrain au Centre de la petite enfance La Veilleuse
26. Servitude de passage sur le lot 4 110 181
27. Annulation facture « Restaurant Littoral », mauvaise créance
28. Recommandation concernant la demande de monsieur Jacques Paquin auprès de la CPTAQ
29. Recommandation concernant la demande de monsieur Daniel Légaré et madame Karina Dion auprès de la CPTAQ
30. Inscription route des Fleurs
31. Autorisation pour la tenue de La Grande nage de Portneuf
32. Autorisation la randonnée « Le Tour de Québec »
33. Autorisation la randonnée « Le Tour de Beauce »
34. Autorisation course à relais au profit de la Fondation Canadienne de Rêves d'enfants
35. Période de questions sur les sujets traités.
36. Levée de l'assemblée

Rés.1996-05-2008

Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf

Madame Caroline Beulé de Bédard & Guilbault, c.a. présente le rapport du vérificateur au 31 décembre 2007, lequel laisse voir des recettes de 3 502 426\$, des dépenses de 2 619 617\$ et des affectations de (335 187\$) et un résultat d'exercice de 70 060\$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur, tel que présenté.

Rés.1997-05-2008

Dépôt du rapport financier de l'OMH

Madame Caroline Beaulé de Bédard & Guilbault, c.a présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault, c.a.;

Considérant que le déficit d'opération est de 53 695\$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit ;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et d'autoriser le versement de la contribution de la ville au déficit d'opération pour l'année 2007 au montant de 5370\$.

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 5 mai 2008. (du 8 avril au 5 mai 2008)

Un rapport budgétaire en date du 30 avril fut déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf par la directrice administrative.

Rés.1998-05-2008

Adoption du procès-verbal du 14 avril 2008.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 14 avril 2008 soit accepté tel que présenté.

Rés.1999-05-2008

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 224 565.68 \$.

Liste des comptes à payer	146 997.99 \$
Liste des chèques émis	17 025.50 \$
Liste transaction internet	14 037.93 \$
Liste des transactions manuelles	6 480.68 \$
Liste des salaires	40 023.58 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard directrice administrative

Rés.2000-05-2008

Adoption règlement d'emprunt, ruisseau des Écoliers

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 080, intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 1 176 000 \$ et une dépense de 1 176 000 \$ pour des travaux de relocalisation de la canalisation du ruisseau des Écoliers ». Si une subvention est reçue, ou si la dépense est moindre, le montant nécessaire seulement sera emprunté.

Rés.2001-05-2008

Adoption règlement décrivant les districts électoraux

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 079, intitulé « Règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (division du territoire de la municipalité en districts).

Rés.2002-05-2008

Abrogation de résolutions

Considérant que les mises à pied prévues par les résolutions numéros 1923-01-2008 et 1924-01-2008 n'ont pas eu lieu, à cause d'un accident de travail d'un employé au service des travaux publics;

Considérant que deux griefs ont été déposés suite à ces résolutions;

Considérant que ces décisions sont devenues académiques depuis le 15 avril 2008, date de retour au travail prévu de l'employé, dans la mesure où il n'y a pas eu de mise à pied effective;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE les résolutions numéros 1923-01-2008 et 1924-01-2008 soient abrogées afin d'éviter les coûts liés aux griefs numéros 1 et 2.

Rés.2003-05-2008

Acceptation soumission machinerie et gravier pour les travaux du rang de la Chapelle

Considérant qu'un appel d'offre pour la location de machineries a été demandé pour la réalisation du projet de réfection d'une section du rang de la Chapelle et que trois fournisseurs ont déposé des soumissions;

Considérant qu'un appel d'offre a été demandé pour la fourniture de gravier pour la réalisation du projet de réfection d'une section du rang de la Chapelle et que deux fournisseurs ont déposé des soumissions;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la Ville de Portneuf retienne les services de différents entrepreneurs ayant des taux de location jugés acceptables pour les travaux à réaliser au rang de la Chapelle, tel que décrit ci-dessous :

Bouteur	70.00\$/h	Léo Audet
Bouteur	34.00\$/h	
	350.00\$ transport	C& P Portneuf
Pelle hydraulique	115.00\$/h	
	80.00\$ transport	Léo Gauthier
Camion 10 roues	65.00\$/h	Léo Audet
Camion 12 roues	82.00\$/h	C& P Portneuf
Camion citerne	86.00\$/h	C& P Portneuf
Niveleuse	130.00\$/h	
	350.00\$ transport	C& P Portneuf
Rouleau à gravier 200 cm	95.00\$/h	
	350.00\$ transport	C& P Portneuf

QUE la Ville de Portneuf accepte la soumission de Construction & Pavage Portneuf pour la fourniture de gravier (matériaux granulaire) concernant les travaux du rang de la Chapelle, tel que décrit ci-dessous :

MG-112	(chargé et pesé seulement)	3.00\$/t.m.
MG-20	(chargé et pesé seulement)	8.00\$/t.m.
MG-112	(chargé, pesé et livré)	5.00\$/t.m.
MG-20	(chargé, pesé et livré)	10.70\$/t.m.

Rés.2004-05-2008

Acceptation soumission de ponceaux pour les travaux du rang de la Chapelle

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 000\$ pour l'achat de ponceaux concernant les travaux de réfection du rang de la Chapelle.

Rés.2005-05-2008

Acceptation soumission de déneigement

CONSIDÉRANT la résolution 1833-09-2007, à la suite de laquelle a été faite une demande de soumission publique pour l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT la résolution 1834-09-2007, à la suite de laquelle a été faite une demande de soumission publique pour l'achat d'équipement à neige;

CONSIDÉRANT le coût d'achat, d'entretien et de remplacement de la machinerie à neige;

CONSIDÉRANT le coût de construction et d'entretien d'un garage pour abriter les équipements à neige;

CONSIDÉRANT les imprévus du déneigement fait en régie, température et coût de l'essence entre autres, ce qui amène des fluctuations de coûts;

CONSIDÉRANT que présentement, malgré notre situation particulière (deux (2) centres-villes), Portneuf se situe avantageusement pour le coût de déneigement au kilomètre en comparaison avec des municipalités semblables;

CONSIDÉRANT qu'une grande majorité des municipalités environnantes donnent le déneigement à contrat, et ce depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'après une étude du marché dans la MRC de Portneuf et dans la région de la Capitale Nationale, le montant soumissionné par l'entreprise Construction et Pavage Portneuf est très raisonnable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE la soumission de Construction et Pavage Portneuf soit acceptée.

QUE le contrat soit valide pour une période de trois (3) ans, tel que prévu à l'option « A » de la soumission. Le total, taxes incluses, pour les trois années est de \$ 839 314.17.

QU'un comité de suivi au déneigement soit mis sur pied.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre une voix défavorable.

Madame la conseillère Esther Savard enregistre sa dissidence.

Rés.2006-05-2008

Acceptation soumission pour le pavage du stationnement de la marina

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme (taxes incluses) :

Construction & Pavage Portneuf inc.	47 619.15\$
Asphalte St-Ubalde inc.	49 777.88\$

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accorde le contrat à Construction & Pavage Portneuf inc. pour le pavage du stationnement de la marina au montant de 47 619.15\$ taxes incluses. Cette dépense sera affectée au règlement d'emprunt 074.

Rés.2007-05-2008

Lettres 4 - 4.1 et congé sans solde

Considérant que les parties syndicale et patronale se sont rencontrées le 8 mai dernier;

Considérant que des ententes de principes ont été conclues pour les lettres 4 et 4.1 ainsi que le congé de monsieur François Caron;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la lettre no 4 concernant la rémunération hebdomadaire pour la période d'hiver et la lettre no 4.1 relative à l'ajustement du texte de l'article 7.05 de la convention collective soient acceptées telles que présentées;

QUE madame la maire suppléante Chantale Hamelin, madame la greffière France Marcotte et madame Esther Savard conseillère et négociatrice patronale soient autorisés à signer ces lettres d'ententes au nom de la Ville de Portneuf.

QUE monsieur François Caron occupera, à temps partiel, le poste d'inspecteur municipal pour la période du 20 mai au 31 octobre 2008 les mardi et jeudi de chaque semaine et au besoin, 3.5 heures flottantes pour un total de 17.5 heures par semaine et un congé sans traitement pour le poste d'agent de développement;

QUE le conseil municipal accepte que les griefs numéros 4, 5 et 6 soient annulés.

Rés.2008-05-2008

Mandat à un architecte pour les édifices municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil municipal mandate un architecte pour réaliser des plans et devis de réaménagement des édifices municipaux selon les recommandations déposées par le comité de travail des édifices municipaux.

Rés.2009-05-2008

Égout, Sélection du Pâtissier

Considérant que l'entreprise Sélection du pâtissier a une entente industrielle valide jusqu'en 2009 avec la ville de Portneuf concernant ses rejets dans le système municipal d'eaux usées;

Considérant que Sélection du pâtissier fait présentement des recherches et études avec l'aide d'une entreprise spécialisée afin de réduire ses rejets;

Considérant que ces recherches entraînent des coûts importants;

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE Sélection du pâtissier fournisse à la ville un suivi de ses recherches et études à tous les deux (2) mois, jusqu'à ce que les études et recherches soient terminées et aboutissent à une solution.

QUE le montant payé pour les eaux usées par Sélection du pâtissier soit de 28 000\$ pour l'année 2008. Qu'une évaluation du dossier soit faite à la fin de l'exercice 2008 en prévision de la taxation pour 2009.

QUE la facture d'ajustement pour l'année 2007 demeure en suspens jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

Rés.2010-05-2008

Éclairage de l'enclos à bateaux

Considérant que le système d'éclairage actuel de l'enclos à bateaux n'est pas adéquat;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 5 327.70\$ taxes incluses pour l'installation de quatre (4) poteaux et luminaires de rue à l'enclos à bateaux.

QU'un transfert de budget au montant de 5 327.70 \$ soit fait de la façon suivante :

02-190-10-995	réclamation dommage et intérêts	5 327.70\$ -
22- 701-46-725	parc récréonautique (enclos)	5 327.70\$

Rés.2011-05-2008

Adjudication, émission obligations

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 383 600 \$ par billets en vertu du règlement numéro 338 au prix de : 98,36400 échéant en série **5 ans** comme suit :

22 700 \$	3,25000%	20 mai 2009
23 600 \$	3,40000%	20 mai 2010
24 700 \$	3,75000%	20 mai 2011
25 700 \$	4,00000%	20 mai 2012
286 900 \$	4,25000%	20 mai 2013

QUE les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Rés.2012-05-2008

Concordance, émission obligations

Attendu que la Ville de Portneuf se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 383 600 \$, en vertu du règlement d'emprunt : 338;

Attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de **billets** au lieu d'obligations;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire ou le maire suppléant et la directrice administrative;

QUE les **billets** seront datés du 20 mai 2008;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 22 700 \$
2. 23 600 \$
3. 24 700 \$
4. 25 700 \$
5. 286 900 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans à compter du 20 mai 2008; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 338 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Rés.2013-05-2008

Embauche d'un surveillant de chantier

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Alexandre Perron à titre de surveillant de chantier à la voirie municipale aux conditions suivantes :

pour la période du 26 mai au 22 août 2008
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine
au taux horaire : 15.00 \$ incluant les frais d'allocation de déplacement

Rés.2014-05-2008

Scellement de fissures

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 000 \$, tel que prévu au budget, pour le scellement de fissures de la chaussée dans les rues de la municipalité.

Rés.2015-05-2008

Prolongation du délai pour le Groupe Berletin inc.

Considérant que le conseil municipal a accordé une option d'achat au Groupe Berletin inc. à la séance du 10 avril 2007;

Considérant que cette offre était valide pour une période de douze (12) mois à compter de cette séance;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal autorise, au Groupe Berletin inc., un délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2008 aux conditions énumérées dans la résolution numéro 1701-04-2007;

QUE dans l'éventualité où un autre promoteur serait intéressé par le même terrain, un avis de 30 jours sera donné au Groupe Berletin inc. pour exercer son option d'achat;

Rés.2016-05-2008

Offre de terrain au Centre de la petite enfance La Veilleuse

Considérant que le CPE La Veilleuse a un projet de construire une installation sur notre territoire;

Considérant que la Ville de Portneuf a des terrains disponibles qui peuvent être satisfaisants pour une telle installation;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la Ville de Portneuf est disposé à céder gracieusement un terrain d'une superficie maximale de 25 000 pieds carrés au Centre de la petite enfance La Veilleuse, afin que celui-ci puisse faire les démarches nécessaires à l'accomplissement du projet d'implantation de trente-neuf (39) nouvelles places.

Rés.2017-05-2008

Servitude de passage sur le lot 4 110 181

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE la Ville de Portneuf accorde une servitude de passage perpétuelle à messieurs René Laverdière et Pierre Choquette ou leurs représentants à même le lot 4 110 181, situé entre la route 138 et la voie ferrée du Canadien National à l'entrée 25.

Rés.2018-05-2008

Annulation facture « Restaurant Littoral », mauvaise créance

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la directrice administrative à annuler la facture numéro 303 datée du 20 juillet 2005 au nom du Restaurant Le Littoral inc. au montant de 13 803.00\$ taxes incluses.

Rés.2019-05-2008

Recommandation concernant la demande de monsieur Jacques Paquin auprès de la CPTAQ

Attendu que monsieur Jacques Paquin exploite une sablière dans la zone agricole A-6 située au nord de l'autoroute 40;

Attendu que monsieur Jacques Paquin fait une demande pour les fins de renouvellement du permis d'exploitation de la sablière sur les lots 2 981 219, 2 981 218 et 2 980 988 ;

Attendu que monsieur Paquin peut se prévaloir des dispositions de l'article 21 du Règlement sur les carrières et sablières (Q-2, r.2) pour agrandir sa sablière même si cet agrandissement ne respecte pas toutes les normes de localisation prescrites dans le même règlement;

Attendu que, par sa nature même, l'extraction de matériel granulaire anéantit définitivement le potentiel agricole de la superficie exploitée;

Attendu que les bassins aérés qui assainissent les eaux usées de la municipalité sont enclavés à l'intérieur de la superficie qui fait l'objet de la demande et que l'exploitation d'une sablière compromettrait l'expansion de ces bassins;

Attendu qu'un puits d'eau potable est situé à un peu moins de un (1) kilomètre de la superficie à exploiter.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de refuser le permis d'exploitation d'une sablière à monsieur Jacques Paquin sur les lots 2 980 988, 2 981 218 et 2 981 219 pour les motifs énumérés ci-haut.

Rés.2020-05-2008

Recommandation concernant la demande de monsieur Daniel Légaré et madame Karina Dion auprès de la CPTAQ

Considérant que monsieur Daniel Légaré et madame Karina Dion font une demande pour construire une résidence sur le lot 2 981 986;

Considérant que le territoire de la Ville de Portneuf dispose d'espaces appropriés disponibles ailleurs hors de la zone agricole;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

Considérant que le terrain qui fait l'objet de la demande a une faible superficie et est enclavé entre la rue Saint-Charles et la Rivière Portneuf;

Considérant que ce secteur est desservi par l'aqueduc et l'égout;

Considérant que ce terrain qui fait l'objet de la demande n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser à monsieur Daniel Légaré et madame Karina Dion la construction d'une résidence sur le lot 2 981 986 sis sur la rue St-Charles.

Rés.2021-05-2008

Inscription Route des fleurs

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf donne une contribution de 100\$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf dans le cadre de la route des Fleurs 2008.

Rés.2022-05-2008

Autorisation pour la tenue de La grande nage de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Grande Nage Portneuf Savoura pour la 3^e édition qui se tiendra le samedi 23 août 2008 par les services suivants :

- Prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour l'installation du site des compétitions au parc Léon Provencher
- Prêt d'équipement du service des incendies pour la sécurité publique (véhicule SWAT et 2 pompiers) le 23 août de 10 à 15 heures
- Prêt de la capitainerie de la marina (avec l'approbation de la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf) et du site du Parc Léon-Provencher incluant la descente extérieure de mise à l'eau le 23 août de 9 à 15 heures

QUE la greffière soit autorisée à signer un contrat à cet effet.

Rés.2023-05-2008

Autorisation la randonnée « Le Tour de Québec »

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la randonnée le Tour de Québec le 5 septembre prochain.

Rés.2024-05-2008

Autorisation la Randonnée « Le Tour de Beauce »

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la randonnée Le Tour de Beauce les 9 et 10 août prochains.

Rés.2025-05-2008

Autorisation course à relais au profit de la Fondation Canadienne de Rêve d'enfants

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise les employés de l'établissement pénitentiaire de Donnacona à passer, sur notre territoire, pour une course à relais au profit de la Fondation Canadienne de Rêves d'enfants les 18 et 19 septembre prochains.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 22 : 40 hres.

Maire

Greffière